

25. mars.



quittance
par Etienne
pichot le autre
apr Leonard
de Mathuet

Pardevant Les notres & sousignes ont estes presentes & presentes
 Etienne pichot, m. tallieur de pierre du village de Lauaux
 parois de st pardaun Lauaux, Leonard a la guesle du village des
 garoux, autre Leonard a la guesle son frere ausy mason du
 prouy de st Martin chateau, Etienne honnette mason du
 village de neu fualle, Etienne honnette mason du
 de neu fualle, Leonard Couquet du village de la guesle tous
 de la parois de st Martin chateau alexis de fualle
 manœuvre du lieu du Port Regny, Jean Reynaud mason du
 village deuilard, Jean Renaud ausy mason du
 germain pignand du village deuilard pierre paille mason
 de la ville de payrat, & le sieur de Baiulle medong manœuvre
 de lad. ville, Francois Randy mason de la mesme ville Leonard
 Bonnet ausy mason de lad. mesme ville tous masons ou
 manœuvres de lad. ville & parois de payrat, Francois
 Reynaud mason du village de Charapoux parois de st amant
 le petit tous les quebrons des sus sus nommes & leur bon
 gre & libere volonte, ont dit & declare avoir lu & y devant
 Queat de maistre Leonard Domakret bourgeois de la ville
 de payrat pour journées par lui faites pour la bastisse des
 murailles du chateau de villard, au fr de maistre & appartenants
 de auoir le d. Etienne pichot pour soixante dix huit journées
 a tailler la pierre ou maçonnerie a douze sols la journée la
 somme de quarante six livres, seize sols, led. Leonard a
 la guesle pour trente quatre journées a raison de dix sols pour
 maçonnerie la somme de dix sept livres, le led. a la guesle du bourg
 de chateau pour dix journées a raison de dix sols la somme de
 cinq livres, led. Etienne honnette pour unsept ena pour mesme
 a raison de dix sols la somme de onze livres, led. Etienne le
 jollet pour seize journées a raison que des sus, la somme de
 huit livres, led. Couquet pour dix neuf journées a mesme prix que
 des sus la somme de neu fliures dix sols, led. alexis de fualle
 pour quarante journées a raison que des sus la somme de
 vingt livres, led. Jean Reynaud pour une journée de la somme de



Dix sols led. Jean Jodeaux pour deux journées La somme
de vingt sols led. garnam pour paud pour dix journées a raison
de six sols La somme de six livres led. pilvre pour
deux journées a mesme prix vingt sols led. Maisse de chaille
mélange pour trois journées a raison de huit sols la journée
La somme de six livres quatre sols led. Francois Hardy pour
deux journées a raison de six sols La somme de six livres led.
Leonard Bonnet pour vingt journées qui l'employé
pour la bâtisse des murs du Chateau de chaille a raison de
six sols La somme de six livres toutes lesquelles
journées cy dessus deviennent a la somme de cent quatre vingt
sept livres, des quelles journées, la somme de cent
trente six livres de maçon, le manœuvre ont quitté le tout
led. fr. Demarret prometant de payer les journaux
plus demandés ny souffrir être demandé a peine de
tout quoy led. fr. Demarret jay pris ont accepté
la lecture faite et tous parties j'ont tout signé et
led. Demarret prometant, obligant et renoncant de sa part
parse en chaille de payrat le roy tout maison de fr. de
marret la vingt cinq Mars mil sept cent cinquante huit
toutes parties ayant déclaré ne s'en soucier de rien de ce
Inquis, or du

Demarret

Demarret no 2

Contrôle agréé Le 5. avril 1800
Deux vingt quatre par Demarret